

HÔTEL DE VILLE

*Service Informatique**N° tél. : 01.69.49.77.58**N/Réf. : NDA/AS/AC***DECISION N° 2008/278**

OBJET : Contrat de prestation Service Soliste concernant les déménagés en interne sur le territoire de la commune de Yerres conclu avec la Poste.

Le Député-maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L-2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 Avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU la délibération du conseil municipal du 16 octobre 2008 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire en matière de droit de préemption,

CONSIDERANT que la Poste a développé un logiciel permettant la mise à jour régulière des personnes qui ont déménagées sur la commune de Yerres utile pour le suivi du fichier électoral,

CONSIDERANT que la proposition de la Poste correspond aux intérêts de la commune,

DECIDE

DE SIGNER le contrat service Soliste (déménagés) conclu avec La Poste sise, 44 Boulevard de Vaugirard -75757- Paris cedex, représenté par M. Olivier LOCATELLI, chargé de comptes, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2009, non renouvelable.

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98



Les prestations seront rémunérées sur la base des prix unitaires suivants appliqués aux quantités constatées.

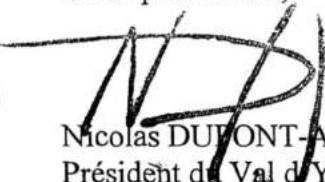
- | | |
|---|-------------|
| - Adresse usage unique nouveaux voisins : | 0,24 € HT |
| - Abonnement 12 mois 1 fois : | 120,00 € HT |
| - Nouveaux arrivants uniquement : | 0,06 € HT |
| - <u>Etiquettes autocollantes</u> : | 0,02 € HT |
| - Frais de port : | 10,00 € HT |
-

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Yerres, le 25 novembre 2008.



Le Député-maire,


Nicolas DUPONT-AIGNAN,
Président du Val d'Yerres,
Communauté d'Agglomération.

